



Comité Syndical du SIRTOM de la Région de BRIVE

MARDI 15 MARS 2016 à 17 H 30

Le Comité Syndical, dûment convoqué par M. LAPORTE, Président, s'est réuni au SIRTOM de BRIVE.

Nombre de membres en exercice : 150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix
Présents : 88
Votants : 86 x 1 voix + 2 x 6 voix = 98
Pouvoirs = 3 x 1 voix + 1 X 6 voix

ORDRE DU JOUR

- 1 – Débat d'orientations budgétaires
- 2 – Mise à disposition de composteurs pour les restaurants scolaires
- 3 – Bilan sur les tonnages 2015
- 4 – Bilan sur la collecte sélective en porte à porte
- 5 – Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président ouvre la séance à 17 h 30, remercie les personnes présentes et excuse les délégués des communes suivantes :

Mr Daniel REYNIER – Commune d'ALLASSAC
Mr Francis COMBY – Maire de la Commune de BEYSSENAC
Mr Christophe PATIER – Commune de BRIVE
Mr Mathias MAZERON – Commune de MALEMORT
Mr Bernard ROUX – Maire de la Commune de MASSERET
Mme Marie-Odile MORIN – Commune de SAINT PANTALEON DE LARCHE
Mr Michel DUBECH – Commune de SAINT YBARD
Mr Yannick MACHEIX – Commune de SAINTE FEREOLE
Mr René PLANADE et Mr René RONDEAU – Commune d'USSAC
Mr Jean-Paul GRADOR – Commune d'UZERCHE
Mr Philippe VIEILLEFOSSE – Maire de la Commune de LADORNAC

1 – Débat d'orientations budgétaires – Exercice 2016

M. LAPORTE donne lecture du rapport sur les orientations budgétaires.

A la demande des délégués, des précisions sont apportées sur divers postes :

Bennes bi-compartmentées :

En 2016, achat de 5 véhicules poids lourds

- 1 polybenne
- 1 BOM de 9 m³
- 1 BOM de 14 m³ voies étroites
- 2 BOM bi-compartmentées

Provision 300 000 € de la Ville de BRIVE :

Ce montant a été versé par la Ville de BRIVE au SIRTOM, pour la mise en place de colonnes enterrées. Un certain nombre a été mis en place à Tujac, les Chapelies, la Gare. Celles prévues dans le centre-ville n'ont pas été installées.

Le reliquat servira à financer l'expérimentation de la collecte des fermentescibles demandée par la Ville de Brive.

Un budget annexe, pour une plus grande clarté de cette opération, pourrait être présenté lors du prochain comité syndical. Une demande d'autorisation au Trésorier a été effectuée pour bien identifier les dépenses et recettes de l'expérimentation.

Collecte des bio-déchets :

Cette collecte deviendrait obligatoire en 2025. Il est important pour le SIRTOM, d'accompagner cette expérimentation des fermentescibles, afin de prévoir suffisamment tôt les orientations à prendre en matière d'effectif et de matériel.

Prestation lavage des colonnes enterrées :

Le coût de la prestation de lavage des colonnes est identique, l'augmentation est due à l'implantation de nouveaux bacs de regroupement et colonnes enterrées, semi-enterrées.



2 – Mise à disposition de composteurs pour les restaurants scolaires

M. CHATEL donne lecture du rapport.

Des composteurs seront mis à disposition des communes pour leur restaurant scolaire après étude et en fonction du nombre de rationnaires. Dès septembre, le SIRTOM pourra mettre en place des composteurs pour les premières communes qui en feront la demande.

L'investissement d'une table de tri n'est pas indispensable. Elle peut être fabriquée à moindre coût. Mais l'implication des communes est essentielle ainsi que la désignation d'un référent communal.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.



3 – Bilan sur les tonnages 2015

4 – Bilan sur la collecte sélective en porte à porte

Monsieur DELPEUCH présente ces diaporamas (voir document en pièce jointe)

Orientations du SIRTOM à plus ou moins long terme :

- Etendre le tri au maximum, en porte à porte et en points de regroupements pour les villages
- Recherche de nouvelles solutions pour valoriser le tri
- Modifications de fréquences possibles, en fonction de la réglementation et l'attente des habitants du territoire, notamment suite à la collecte des fermentescibles





5 – Questions diverses

Amiante

Le SIRTOM de la Région de Brive accueille les plaques fibrociment/amiante liées sur ses déchèteries. Celles-ci sont stockées temporairement en bas de quai, en Big Bag spécifiques, ou déposées sur palettes, par les usagers détenteurs eux-mêmes, afin d'être filmées.

L'agent de déchèterie ne manipule pas ces plaques.

Le prestataire de collecte s'assure de filmer la palette et d'enlever celle-ci (ou le big-bag) pour l'acheminer vers un centre de stockage approprié.

L'amiante, dite liée, ne génère pas de poussière et donc pas de risque direct. Cependant il est strictement interdit aux agents de casser, scier, couper ces plaques ou d'effectuer toutes manipulations pouvant dégager de la poussière.

Le SIRTOM a demandé au prestataire en charge du gardiennage et de la collecte, de contrôler les équipements de pré-collecte et les équipements de protection, quant au respect de la réglementation, l'accueil d'amiante liée en déchèterie étant un cas assez spécifique.

Reversements Eco-organismes pour le tri

Les montants versés couvrent les frais de traitement mais pas de collecte.

Pneumatiques

Les pneus sans jantes ne sont pas acceptés en déchèterie (uniquement pneu avec jante dans la benne ferraille accepté).

Néanmoins nous envisageons de réaliser une campagne annuelle ou semestrielle de collecte des pneus VL en déchèterie, selon les conditions fixées par l'éco-organisme ALIAPUR (état des pneus, VL uniquement).

Cette opération se traduirait par la mise en place temporaire de bennes (de l'ordre de 1 semaine) sur 4 ou 5 déchèteries. Les particuliers pourraient y déposer leurs pneus VL respectant les conditions de reprise.

Le cas des agriculteurs :

Nous ne pouvons récupérer les pneus d'ensilage des agriculteurs (ou les pneus PL et agraires) pour les faire évacuer dans la filière ALIAPUR.

Les agriculteurs doivent faire appel à des entreprises privées, collecteurs agréés (ex : PROCAR RECYGOM pour la Corrèze), l'enlèvement est payant.

Ils peuvent se rapprocher de leur fédération (ex : FDSEA) ou de la chambre d'agriculture pour trouver des solutions communes.

M. LAPORTE remercie tous les participants et lève la séance à 19 h 30.
